

Formes de liens entre les organisations

	RÉSEAUTAGE <small>(définition inspirée de Boutin et Le Cren, 2004)</small>	COLLABORATION <small>(définition inspirée de Bourque, 2008)</small>
En résumé	Des organisations développent des relations entre elles pour connaître et pour mieux utiliser les ressources disponibles dans la communauté.	Une organisation met ses ressources à la disposition d'une autre organisation pour contribuer à la réalisation d'une activité ou d'un projet porté par une autre organisation.
Principe de base	<p>Des organisations se rencontrent afin de mieux se connaître et de personnaliser les liens entre elles.</p> <p>Il s'agit pour les organisations de créer des occasions pour connaître les ressources, les services et les individus qui interviennent sur un territoire défini, dans un champ d'activités spécifique ou auprès d'une population donnée.</p>	Une organisation a accès aux ressources d'une autre organisation qui s'avèrent utiles ou nécessaires pour réaliser l'une de ses activités courantes ou l'un de ses projets.
Buts visés	<p>Développer un réseau.</p> <p>Mieux référer sa clientèle et mieux utiliser les ressources disponibles grâce à une plus grande connaissance de la communauté.</p>	Mieux répondre aux besoins de sa clientèle en utilisant les ressources disponibles dans la communauté.
Types de liens et niveau d'engagement	<p>Les rencontres peuvent être ponctuelles ou régulières.</p> <p>Le cadre est souvent peu structuré.</p> <p>Le réseautage n'implique pas la présence d'un projet commun, ni d'engagement de la part des individus et des organisations.</p>	<p>Les liens sont peu structurés et limités dans le temps.</p> <p>L'organisation impliquée accepte de contribuer de façon ponctuelle à la réalisation d'une activité ou d'un projet d'une autre organisation. Sa contribution se fait à partir des ressources qu'elle possède déjà.</p>
Exemple	Au cours de ses premières années d'existence, le Comité de ressources pour les jeunes familles a organisé des déjeuners pour permettre aux membres d'échanger librement entre elles sur leurs organisations respectives.	Le CSSS accepte d'afficher dans ses locaux la publicité de la Maison de la Famille concernant sa programmation des prochains mois. La directrice de l'organisme est invitée à une réunion de l'équipe petite enfance du CSSS afin de présenter les activités offertes. Par la suite, les intervenants de l'équipe peuvent donner de l'information à leur clientèle et la référer au besoin à la Maison de la Famille.

CONCERTATION (définition inspirée de Bourque, 2008)	ACTION CONCERTÉE (définition inspirée de Bourque, 2008)	PARTENARIAT (définition inspirée de Larivière, 2001 et de Bourque, 2008)
Mise en commun des efforts de différentes organisations pour développer une compréhension partagée d'une problématique ou de la situation d'une population donnée ou pour convenir de réponses collectives à des problèmes vécus sur le territoire.	Des organisations travaillent ensemble, dans un cadre plus formel pour réaliser des actions concrètes et définies.	Des organisations s'engagent formellement pour élaborer et pour réaliser un projet commun.
Des organisations se réunissent afin de partager de l'information, de discuter de problèmes ou d'enjeux spécifiques, de réaliser des analyses communes ou des actions plus ou moins ponctuelles. La concertation implique la présence d'au moins trois organisations de missions différentes.	Différentes organisations mettent en commun leurs idées et leurs ressources afin de réaliser une action ou un projet précis.	Deux ou plusieurs organisations portent collectivement l'élaboration et la réalisation d'un projet (activité, service, etc.) Ce projet dépasse ce que chacun fait ou peut faire seul de son côté.
Développer une lecture partagée d'un territoire, d'un domaine d'activités ou de la situation d'une population spécifique. S'entendre sur des objectifs communs et sur des actions pertinentes à mettre en place.	Réaliser un projet, une action ou mettre en place un service.	Planifier, réaliser et évaluer des activités ou des services.
Les liens sont réguliers, structurés, durables et souvent plus formels. La participation est volontaire et il est possible de se retirer du processus en tout temps.	Les liens sont réguliers et structurés. L'engagement des organisations dans la réalisation du projet n'est pas formalisé par un contrat.	Les liens sont formels et idéalement équitables (mutuellement convenus) dans la planification et la réalisation du projet ainsi que dans le niveau d'engagement. Le partenariat implique un engagement sous la forme d'un contrat ou d'une entente négociée qui comporte des obligations pour les organisations partenaires.
La Table de soutien à domicile a été mise en place pour répondre aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées de la MRC en regard des problèmes de soutien à domicile, d'hébergement, de maltraitance, etc. dans un objectif global d'amélioration de la qualité de vie de ces personnes.	Un comité composé d'organismes communautaires et d'établissements publics se rencontre toute l'année afin d'organiser le Magasin Solidarité. Ce dernier a lieu à la fin de l'été. Il facilite l'accès à des fournitures scolaires pour des familles confrontées à des difficultés financières.	Différents partenaires du secteur de la petite enfance ont signé un protocole d'entente concernant l'offre de services psychosociaux et communautaires à des familles occupant un logement social. Le protocole d'entente précise les engagements de chacun des partenaires dans le soutien apporté aux familles.